

# Le dossier du contrôle judiciaire de Karim Tabbou sera étudié dimanche

La chambre d'accusation auprès de la Cour d'Alger étudiera les dossiers du contrôle judiciaire de Karim Tabbou et Slimane Hamitouche, dimanche 9 mai 2021.

Pour rappel, Karim Tabbou et Slimane Hamitouche sont placés sous contrôle judiciaire après présentation devant le juge d'instruction du tribunal de Bir Mourad Rais, Jeudi 29 Avril 2021.

Karim Tabbou et Slimane Hamitouche sont soumis à plusieurs restrictions dont l'obligation de se présenter au centre de police chaque semaine, l'interdiction de participer à des manifestations non autorisées et la saisine des passeports par le juge d'instruction.

La mise sous contrôle judiciaire serait directement remplacée par un mandat de dépôt si une de ces conditions n'est pas respectée.

Karim Tabbou a été placé en garde à vue au commissariat de police de Châteauneuf mercredi 28 Avril.

Slimane Hamitouche a été arrêté dans la nuit Mercredi 28 Avril chez lui.

C'est suite à une convocation qu'il avait reçu (plainte déposée par Bouzid Lazehari) qu'il s'est présenté ce mercredi à 14h au commissariat où il a été entendu et signé un PV à 19h 15, heure où il a quitté le commissariat de Châteauneuf.

En sortant du commissariat Châteauneuf, Karim Tabbou découvre qu'il a oublié un document le concernant, et quand à son retour pour le récupérer il a été retenu au commissariat.